

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	6
01 LE CADRE INSTITUTIONNEL BELGE.....	7
1 Droits de l'homme et la démocratie	7
2 Séparation des pouvoirs	7
3 Monarchie constitutionnelle.....	8
4 Démocratie représentative et parlementaire.....	8
02 LES NIVEAUX DE POUVOIR EN BELGIQUE	10
1.1 État fédéral belge	10
1.2 Parlement.....	11
Sénat.....	11
Chambre des représentants.....	12
Renouvellement extraordinaire des Chambres	13
Textes légaux et réglementaires.....	13
1.3 Gouvernement.....	13
1.4 Compétences.....	13
2 Régions	14
2.1 Parlements.....	15
2.2 Gouvernements.....	15
2.3 Textes légaux et réglementaires.....	15
2.4 Compétences.....	16
2.5 Régions linguistiques	17
3 Communautés.....	17
3.1 Parlements.....	18
3.2 Gouvernements.....	18
3.3 Textes légaux et réglementaires	19
3.4 Compétences.....	19
3.5 Régime particulier de Bruxelles.....	20
3.6 Accords de coopération (État, Régions et Communautés).....	21
4 Provinces	21
4.1 Compétences.....	21
4.2 Conseil provincial.....	22
4.3 Collège provincial.....	22
4.4 Gouverneur.....	22
5 Communes	23
5.1 Conseil communal	23
5.2 Collège communal	24
5.3 Bourgmestre	24
5.4 CPAS.....	25
03 LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES	26
1.1 Parlement européen	26
1.2 Conseil de l'Union européenne.....	28
1.3 Commission européenne	29
1.4 Conseil européen	29
1.5 Cour de Justice européenne	30
1.6 Cour des Comptes européenne	30
1.7 Organes financiers	30
Banque centrale européenne (BCE)	30
Banque européenne d'investissement (BEI)	30
Fonds européen d'investissement (FEI)	31
1.8 Organes consultatifs	31
Comité économique et social européen (CESE)	31
Comité européen des régions.....	31
1.9 Médiateur européen.....	31
04 LES PARTIS POLITIQUES	32
1.1 Qu'est-ce qu'un parti politique ?	32
1.2 Fonctionnement des partis politiques	32

1.3	Financement des partis politiques	33
05	LES ÉLECTIONS	34
1	Généralités.....	34
1.1	Suffrage universel.....	34
1.2	Droit de vote	34
1.3	Vote obligatoire	34
1.4	Différents types d'élections	35
1.5	Calendrier des élections	36
2	Conditions pour être candidat	37
2.1	Conditions d'âge.....	37
2.2	Conditions de nationalité	37
2.3	Conditions de résidence.....	37
2.4	Autres conditions	37
	Pas de déchéance du droit de vote	37
	Incompatibilités juridiques	37
	Répartition équilibrée des hommes et des femmes sur les listes électorales.....	38
	Pas candidat dans deux pays en même temps	38
2.5	Effectifs et suppléants	38
3	Conditions pour être électeur.....	38
3.1	Droit de vote des belges/européens établis en Belgique.....	38
3.2	Droit de vote des étrangers	39
	Conditions.....	39
	Inscription sur les listes d'électeurs (une inscription par personne).....	40
3.3	Suspension du droit de vote.....	41
3.4	Déchéance définitive du droit de vote	41
3.5	Vote par procuration	41
	Dans différents cas	41
	Qui peut-être mandataire (porteur d'une procuration) ?	42
4	Organisation du scrutin	43
4.1	Liste des électeurs.....	43
	Attribution du Collège	43
	Recours	43
4.2	Convocation des électeurs.....	43
4.3	Tenue des bureaux de vote	44
	Voter : où et quand ?	44
	Composition du bureau de vote	44
4.4	Opération de vote	45
	Vote papier	45
	Vote électronique ou vote automatisé	45
	Vote électronique avec preuve papier	46
	Secret du vote.....	47
4.5	Manière de voter	47
	Votes valides.....	47
	Votes non valides (ou votes nuls).....	48
4.6	Dépouillement du scrutin	48
4.7	Représentation proportionnelle et coalition	49
4.8	Majorité et opposition	50
06	LA CONSULTATION POPULAIRE	51
1	Au niveau régional.....	51
1.1	Conditions.....	51
	Soutien de l'initiative	51
	Personnes consultées.....	51
	Matières.....	51
	Fréquence	52
1.2	Modalités.....	52
	Formulaire	52
	Examen de la demande par le Parlement wallon	53
	Examen de la demande par la Cour constitutionnelle	53
1.3	Organisation de la consultation	53
1.4	Dépouillement	53
2	Au niveau communal et provincial	53
2.1	Conditions.....	54
	Soutien de l'initiative	54
	Personnes consultées.....	54
	Matières.....	54

2.2	Modalités	54
2.3	Organisation de la consultation	55
2.4	Dépouillement	55
2.5	Publicité des résultats	55
SOURCES JURIDIQUES		56
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR.....		57
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ		57